

## **Municipalité de Morin-Heights**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ D'ARGENTEUIL  
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT**

### **PROCÈS-VERBAL**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Morin-Heights tenue à la salle communautaire, 567, chemin du Village, le mercredi, 12 juin 2013, à laquelle sont présents, Mesdames les conseillères Leigh MacLeod et Mona Wood ainsi que Messieurs les conseillers Peter MacLaurin, Jean Dutil, Claude P. Lemire et Jean-Pierre Dorais, formant quorum sous la présidence du maire Timothy Watchorn.

Le Directeur général, Yves Desmarais, est absent.

La secrétaire-trésorière adjointe, Ginette Charette, est présente.

À 19h30, Monsieur le maire constate le quorum, souhaite la bienvenue au public et le Conseil délibère sur les dossiers suivants.

#### **113.06.13 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté par la Secrétaire-trésorière adjointe.

#### **3 ADMINISTRATION**

3 1 Approbation des procès-verbaux

#### **3 2 Finances**

3 2 1 Bordereau de dépenses

3 2 2 État des activités financières au 31 mai 2013

3 2 3 États comparatifs au 30 avril 2013

3 2 4 Dépôt des indicateurs de gestion pour l'année 2012

#### **3 3 Correspondance**

#### **3 4 Personnel**

3 4 1 Rémunération - personnel électoral

#### **3 5 Résolution**

3 5 1 Autorisation pour la participation aux courses de bateaux dragons

3 5 2 Demande d'acquisition de Monsieur Singh

#### **3 6 Réglementation**

3 6 1

#### **4 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

4 1 1 Rapport mensuel du Directeur

#### **4 2 Personnel**

4 2 1

#### **4 3 Résolution**

4 3 1 Cour Municipale de Sainte-Adèle

#### **4 4 Réglementation**

4 4 1

#### **5 TRAVAUX PUBLICS**

5 1 Rapport mensuel du Directeur

#### **5 2 Personnel**

5 2 1

## **Municipalité de Morin-Heights**

- 5 3 **Résolution**
- 5 3 1 Permis de voirie - entretien et raccordement routier
- 5 3 2 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal
- 5 3 3 Acquisition camion de déneigement 10 roues
- 5 4 **Réglementation**
- 5 4 1 Règlement 491 - travaux chemin du Village
- 6 **ENVIRONNEMENT ET PARCS**
- 6 1 Rapport mensuel du Directeur
- 6 1 2 Rapport 2011 sur l'eau potable
- 6 1 3 Rapport 2012 – Matières résiduelles
- 6 2 **Personnel**
- 6 2 1
- 6 3 **Résolution**
- 6 3 1
- 7 **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
- 7 1 Rapport mensuel du Directeur
- 7 1 2 Procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme
- 7 2 **Personnel**
- 7 2 1
- 7 3 **Résolution**
- 7 3 1 Dérogation mineure - 141, rue Loup-Garou
- 7 3 2 Dérogation mineure - 4e rang
- 7 3 3 Dérogation mineure - 654 et 658, chemin du Village
- 7 3 4 PIIA - 755, rue Millard
- 7 4 **RÉGLEMENTATION**
- 7 4 1
- 8 **LOISIRS ET SERVICES À LA COMMUNAUTÉ**
- 8 1 1 Rapport mensuel de la Directrice
- 8 1 2
- 8 2 **Personnel**
- 8 2 1 Embauche - préposées à la garderie du camp de jour
- 8 2 2 Embauche pour le corridor aérobique
- 8 3 **Résolution**
- 8 3 1 Félicitations - journée de la famille et environnement
- 8 3 2 Autorisation - Tour du Courage
- 8 3 3 Proclamation des journées de la culture
- 9 Affaires nouvelles
- 10 Période de questions
- 11 Levée de l'assemblée

### **114.06.13 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

---

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2013 a été remis aux membres du conseil par le biais du fichier électronique de l'assemblée.

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2013.

### **115.06.13 BORDEREAU DE DÉPENSES**

---

La liste de comptes à payer et des comptes payés du mois de mai 2013 a été remise aux membres du conseil par le biais de leur fichier d'assemblée électronique ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

## **Municipalité de Morin-Heights**

Le conseil a étudié les listes et :

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil approuve les comptes tel que détaillés dans les listes déposées.

<b>Du 1er au 31 mai 2013</b>	
Comptes à payer	162 908,80 \$
Comptes payés d'avance	477 244,83 \$
<b>Total des achats</b>	<b>640 153,63 \$</b>
Paievements directs bancaires du mois	8 361,47 \$
<b>Total des dépenses</b>	<b>648 515,10 \$</b>
Salaires nets	127 297,41 \$
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>775 812,51 \$</b>

Monsieur le maire et le Directeur général sont autorisés à faire les paiements.

### ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES AU 31 MAI 2013

La Secrétaire-trésorière adjointe dépose au conseil qui en accuse réception, l'état des activités financières au 31 mai 2013.

### ÉTAT COMPARATIFS AU 31 MAI 2013

La secrétaire-trésorière adjointe dépose au Conseil qui en accuse réception, des états comparatifs au 31 mai 2013.

### 116.06.13 DÉPÔT DES INDICATEURS DE GESTION POUR L'ANNÉE 2012

Considérant que la Municipalité doit déposer au Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire les indicateurs de gestion annuels;

Considérant que la Secrétaire-trésorière adjointe dépose au Conseil le document préparé par le directeur général pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2012;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil accuse réception du rapport sur les indicateurs de gestion pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2012.

### CORRESPONDANCE

La Secrétaire-trésorière adjointe dépose le bordereau de correspondance pour le mois de mai 2013. Le conseil ayant pris connaissance des lettres reçues lors du comité plénier, le Directeur général donnera suite à la correspondance.

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **Correspondance reçue**

- 1 CLD des Pays-d'en-Haut: rapport annuel 2012
  - 2 MMQ: rapport annuel 2012
  - 3 C. Côté: travaux - chemin du Village
  - 4 André Bouchard: réfection des rues Balmoral et Augusta
  - 5 S. Beudet: problématique - chemin Wood
  - 6 J. Kuenzli: demande de dos d'âne
  - 7 Ecocentre - procès-verbal d'une rencontre avec les maires ( 25.04)
  - 8 Ecocentre - procès-verbal d'une rencontre avec les maires (09.05)
  - 9
  - 10 Crossfit 15Nord: demande de commandites
  - 11 Vélo Pays-d'en-Haut: demande de financement
  - 12 Agence des Laurentides: invitation
  - 13
  - 14 Cégep Sorel-Tracy: sensibilisation à la politique municipale
  - 15 ELP - devis pour le camion de déneigement
  - 16 Marché fermier
  - 17 ELP plaintes
  - 18 Villes et villages en santé colloque annuel
  - 19 Emanuel Hoss-Desmarais – Piscine
  - 20 Sunny Handa Réclamation boîte de bois
  - 21 Ministère sécurité publique – réclamation
  - 22 Michel Nichols – Chemin Lac Théodore
  - 23 MRC reg 271
  - 24 MRC reg 272
  - 25 FQM – congrès
  - 26 Pétition asphaltage Domaine des Bories
  - 27 Semaine de la personne handicapée
  - 28 CRE – résolution du CA
  - 29 RBQ – modifications
  - 30 Invitation Curé Labonté
  - 31 MAMROT –eau potable Ski Morin-Heights
  - 32 MSSI- avis aux usagers
  - 33 OQLF - dépliant sur la loi
  - 34 MDDEP redevance
  - 35 Pétition Mountainview
- ### **Correspondance envoyée**
- A CPE Val des Neiges: 867, Village
  - B Plainte-dommages - 34, chemin Bélisle
  - C Dossier H. Guttman: 16, Cloverleaf

### **117.06.13 RÉMUNÉRATION - PERSONNEL ÉLECTORAL**

---

Considérant que la Municipalité tiendra une élection générale, le 3 novembre prochain;

Considérant que le Conseil, en vertu de l'article 88 de la Loi sur les Élections et Référendum dans les municipalités peut établir la rémunération du personnel électoral;

Considérant le rapport déposé par le directeur général;

Il est proposé par madame la conseillère Mona Wood  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que la rémunération du personnel électoral soit la suivante:

## Municipalité de Morin-Heights

Poste	Taux	Nombre d'heures	Total par personne	Nombre de poste	Total
Membres de la commission de révision	20,00 \$	27	540,00 \$	3	1 620,00 \$
Secrétaires et scrutateurs du bureau de vote par anticipation	15,00 \$	10	150,00 \$	4	600,00 \$
Membres de la table de vérification de l'identité de l'électeur vote par anticipation et accueil	15,00 \$	10	150,00 \$	4	600,00 \$
Primo vote par anticipation	14,50 \$	10	145,00 \$	1	145,00 \$
Secrétaires et scrutateurs du bureau de vote jour du scrutin	15,00 \$	14	210,00 \$	24	5 040,00 \$
Membres de la table de vérification de l'identité de l'électeur jour du scrutin et accueil	15,00 \$	14	210,00 \$	7	1 470,00 \$
Primo jour du scrutin	14,50 \$	14	203,00 \$	1	203,00 \$
Président d'élection *	1 000,00 \$		1 000,00 \$		1 000,00 \$
Secrétaire d'élection *	750,00 \$		750,00 \$		750,00 \$
Formation	14,00 \$	1		38	532,00 \$
<b>Total</b>					<b>11 960,00 \$</b>

*\* ajouter la rémunération prévue au décret pour la confection de la liste électorale*

Que la rémunération du président d'élection et de la secrétaire d'élection soit ajusté pour la confection de la liste électorale selon les dispositions du Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux du Ministère des Affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire.

Le personnel de la Municipalité qui doit agir durant les heures régulières de bureau reçoivent la rémunération habituelle.

### **118.06.13**    **AUTORISATION POUR LA PARTICIPATION AUX COURSES DE BATEAUX DRAGONS**

Considérant que la cinquième édition du Festival des Bateaux dragon aura lieu le samedi, 15 juin prochain au Lac Saint-Joseph à Saint-Adolphe d'Howard;

Considérant que cet événement est au profit de la Fondation Médicale des Laurentides et des Pays- d'en-Haut;

Considérant que les honneurs de la première édition ont été remportés par le bateau dragon de Morin-Heights sous la gouverne du Maire et avec l'appui du Club Kayak Viking;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil autorise l'administration à inscrire la Municipalité à l'édition du Festival 2013 et autorise une dépense de 2 000 \$ : 1 000\$ du poste Don du Conseil et 1 000 \$ du Fonds de Golf du Maire.

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **119.06.13**    VENTE DU LOT 3 206 378

---

Considérant la demande de monsieur J Singh, propriétaire de l'immeuble situé au 137 chemin du Lac Écho, lot 3 206 379 d'acquérir les lots adjacents à sa propriété;

Considérant que la propriété des lots 3 206 378 et 3 206 380 découlent d'une vente pour défaut de paiement de taxe;

Considérant que l'administration a étudié la proposition de Monsieur Singh;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil autorise la vente du Lot 3 206 378 à monsieur J. Singh pour la somme de 2 000 \$, taxes incluses.

Que les frais de la transaction soient assumés par l'acheteur.

Que la transaction afférente à la vente pour défaut de paiement de taxe des lots 3 206 378 et 3 206 380 soit assumée par la municipalité.

Que le maire et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité.

### **RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ PUBLIQUE**

---

La Secrétaire-trésorière adjointe dépose au Conseil qui en accuse réception du rapport mensuel pour le mois de mai 2013.

### **120.06.13**    COUR MUNICIPALE DE SAINTE-ADÈLE

---

Attendu que la Municipalité de Morin-Heights s'était engagée à ce que son corps de police municipal dépose à la cour municipale de Sainte-Adèle toutes les dénonciations relatives aux infractions criminelles prévues aux parties I et II du protocole de poursuite apparaissant à l'annexe I de l'entente relative à la poursuite de certaines infractions criminelles à la cour municipale de Sainte-Adèle signé avec le Procureur général du Québec;

Attendu que ladite entente est maintenant caduque puisque la Municipalité de Morin-Heights est maintenant desservie par la Sûreté du Québec de la MRC des Pays d'en Haut ;

Attendu que la Municipalité de Morin-Heights a toujours une entente à la cour municipale commune de la Ville de Sainte-Adèle;

Attendu qu'une cour municipale a compétence pour traiter les infractions sommaires commises en vertu du Code criminel ;

Attendu que la Municipalité de Morin-Heights désire s'entendre avec le Ministre de la justice et le Directeur des poursuites criminelles et pénales pour assumer la responsabilité et la gestion de la poursuite de certaines infractions criminelles par la Sûreté du Québec de la MRC des Pays d'en Haut devant la cour municipale commune de la Ville de Sainte-Adèle;

## **Municipalité de Morin-Heights**

Attendu que la Municipalité de Morin-Heights désire conserver les amendes et les frais provenant des condamnations imposées devant la cour municipale pour les infractions au Code criminel faisant l'objet du protocole de poursuite;

Attendu que le traitement par la cour municipale de certaines infractions criminelles commises sur le territoire de la Municipalité de Morin-Heights peut contribuer à développer une justice de proximité pour ses citoyens;

Attendu que la Municipalité de Morin-Heights demande à ce que toutes les infractions commises sur son territoire et étant sous la juridiction de la cour municipale commune de la Ville de Sainte-Adèle soient soumises à ladite cour;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod  
Et résolu à l'unanimité par les conseillers:

Que l'entente relative à la propriété des amendes découlant de la poursuite de certaines infractions criminelles devant la cour municipale commune de la Ville de Sainte-Adèle et déposée soit entérinée pour une période de deux ans à compter de la signature de toutes les parties;

Que le maire et le directeur général soient autorisés à signer ladite entente.

### **RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

---

La Secrétaire-trésorière adjointe dépose au conseil qui en accuse réception du rapport mensuel pour le mois de mai ainsi que la liste de gestion des appels journaliers et de la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

#### **121.06.13 PERMIS DE VOIRIE - ENTRETIEN ET RACCORDEMENT ROUTIER**

---

Considérant que la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des transports;

Considérant que la municipalité doit obtenir un permis de voirie du ministère des transports pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère;

Considérant que la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

Considérant que la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par le ministère des transports;

Considérant que la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que la municipalité demande au ministère des transports de lui accorder les permis de voirie au cours de l'année 2013 et qu'elle autorise le Directeur général à signer les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$ puisque la municipalité s'engage à respecter les clauses du permis de voirie.

## ***Municipalité de Morin-Heights***

Que la municipalité s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, le permis requis.

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **122.06.13 PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL**

---

Considérant que le programme PAARRM accorde une aide financière de 15 000 \$ aux travaux destinés à améliorer la sécurité des usagers de la route;

Considérant que le coût des travaux de la phase réalisée en 2013 pour la correction du chemin Jackson est évalué à 30 000 \$;

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil entérine la demande d'aide financière présentée par l'administration dans le cadre du programme PAARRM, tel que joint à la présente.

### **123.06.13 ACQUISITION D'UN CAMION DE DÉNEIGEMENT 10 ROUES**

---

Considérant que la Municipalité a procédé à un appel d'offres publique via le SEAO visant l'acquisition d'un camion 10 roues équipé pour le déneigement;

Considérant que le conseil a reçu les soumissions suivantes détaillées au procès verbal d'ouverture des soumissions annexé à la présente :

Camion Excellence Peterbilt Inc.	278 639,69 \$	Peterbilt 365
Globocam (Montréal) Inc.	259 625,13 \$	Freightliner 114 SD
Équipements lourds Papineau Inc.	265 783,94 \$	Freightliner 114 SD
Équipements lourds Papineau Inc.	296 712,22 \$	Peterbilt 365

Considérant que seule la proposition de Camion Excellence Peterbilt Inc. est conforme au devis;

Considérant qu'en vertu de l'article 938.3 du Code municipal du Québec une municipalité qui n'a reçu une seule soumission conforme, peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission.

Considérant que le soumissionnaire Camion Excellence Peterbilt Inc. a révisé son prix à 277 566,42 \$ tout en demeurant conforme en tout point au devis.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil  
Et unanimement résolu par les conseillers:

Que le contrat d'acquisition d'un camion 10 roues et ses équipements soit octroyé à la compagnie Camion Excellence Peterbilt Inc. pour la somme de 277 566,42 \$, taxes incluses.

Que ce Conseil se prévaut des options de garanties prolongées pour la somme de 3 000 \$ plus les taxes.

Que ce conseil affecte la somme de 45 000 \$ telle que provisionnée au budget courant.

Que ce conseil autorise un emprunt au fond de roulement pour la somme résiduelle, remboursée en cinq versements égaux de 2014 à 2018.

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **124.06.13 RÈGLEMENT 491 - TRAVAUX CHEMIN DU VILLAGE**

---

Considérant que le Conseil a adopté le règlement 491 au montant de 2 100 000 \$ afin d'assumer les coûts de remplacement de la conduite d'eau potable, l'installation de conduite d'égout et d'égout pluvial et les travaux d'aménagement connexes sur le chemin du Village;

Considérant que des travaux imprévus dont le remplacement de la conduite pluviale sur la rue Baldwin, des travaux de dynamitage supplémentaires et des travaux en conditions hivernales ont généré des coûts excédentaires évalués à 236 000 \$, comme le montre le rapport de suivi des coûts préparé par le directeur général et qui est joint à la présente;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil accepte la demande de paiement d'honoraires supplémentaires déposés par le Groupe SM International Inc.

Que ce Conseil accepte la libération de la retenue provisoire sur la somme de 1 487 686,82 \$, réduisant la retenue à 5%.

Que ce conseil affecte les montants suivants afin de compléter le projet et modifie en conséquence la résolution 42.03.13 :

Affectation du surplus libre	118 000 \$
Réduction du surplus affecté aux matières résiduelles	70 000 \$
Annulation de l'affectation pour l'achat de l'enseigne mobile	18 900 \$
Annulation de l'affectation borne sèche - Bois du Ruisseau	25 000 \$
Réduction de l'affectation pour le programme ESSIDES	15 000 \$

### **RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**

---

La Secrétaire-trésorière adjointe dépose au conseil qui en accuse réception du rapport mensuel du Directeur du service de l'environnement et des parcs ainsi que le rapport sur les réseaux d'eau potable.

### **RAPPORT ANNUEL SUR L'EAU POTABLE**

---

La Secrétaire-trésorière adjointe dépose au Conseil qui en accuse réception le Rapport 2011, sur l'eau potable préparé par le Directeur général, vérifié et approuvé par le Ministère des affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire.

Le Conseil prend note des obligations qui s'y rattachent.

### **RAPPORT ANNUEL SUR LES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

---

La Secrétaire-trésorière adjointe dépose au Conseil qui en accuse réception le Rapport 2012 sur les matières résiduelles préparé par le directeur général et déposé à Recy-Québec.

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **125.06.13 GARAGE DE SERVICE - CORRIDOR AÉROBIQUE**

---

Considérant que la Municipalité a initié un projet de construction d'un garage- atelier afin de desservir le corridor aérobic et les sentiers de plein air;

Considérant que la MRC des Pays d'en haut autorise la Municipalité à procéder à la construction du garage selon le dossier présenté en novembre 2012;

Considérant que la MRC appuie financièrement le projet à hauteur de 60%;

Considérant que la Municipalité affecte du Fond de Parc et terrain de jeux la somme nécessaire au projet;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil autorise le Directeur général à donner le mandat aux professionnels requis et faire les appels d'offres requis pour la construction.

Que ce conseil affecte à la réalisation du projet, la somme de 40 000 \$ du fonds de Parcs et terrains de jeux

### **RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR**

---

La Secrétaire-trésorière adjointe dépose au Conseil qui en accuse réception du rapport du mois de mai 2013 du Directeur du Service d'urbanisme.

### **126.06.13 PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

---

La Secrétaire-trésorière adjointe présente le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme du 21 mai 2013.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil accepte le procès-verbal de la réunion du 21 mai 2013 et fait sienne des recommandations qu'il contient.

### **127.06.13 DÉROGATION MINEURE - 141, RUE LOUP-GAROU**

---

- Le président de l'assemblée ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 20h03;
- Monsieur le maire lit la proposition et explique la teneur de la dérogation demandée;
- Le président de l'assemblée invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 27 mai 2013 à intervenir dans ce dossier;

## **Municipalité de Morin-Heights**

Considérant que le conseil a reçu une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 416 visant la réduction de la marge de recul avant afin de légaliser l'implantation du bâtiment principal existant, sur le lot 3 736 481, cadastre du Québec construit en 1974;

Considérant que la demande vise la propriété située au 141, rue du Loup-Garou, sur le lot 3 736 481 dans la zone 7;

Considérant que cette demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme qui recommande au Conseil l'approbation de la demande par la résolution 15-05-13;

Considérant que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les personnes intéressées ont été invitées par avis public à se faire entendre en séance de consultation;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil accorde la dérogation pour la légalisation de l'implantation de la résidence située au 141, rue du Loup-Garou, lot 3 736 481, construite à une distance inférieure à la marge de recul avant exigée par le règlement de zonage 416 pour la zone concernée et de réduire la marge de recul avant nord à 5,11 mètres au lieu de 7,5 mètres, le tout tel qu'indiqué au certificat de localisation de l'arpenteure-géomètre Sylvie Filion, minutes 4028.

### **128.06.13 DÉROGATION MINEURE - 4E RANG**

---

- Le président de l'assemblée ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 20h07;
- Monsieur le maire lit la proposition et explique la teneur de la dérogation demandée;
- Le président de l'assemblée invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 27 mai 2013 à intervenir dans ce dossier;

Considérant que le conseil a reçu une demande de dérogation mineure au règlement de lotissement 417 visant la réduction du frontage minimal requis sur une rue, sur le lot 3 737 899, cadastre du Québec;

Considérant que la demande vise la propriété située sur le 4ième rang, sur le lot 3 737 899 dans la zone 3;

Considérant que cette demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme qui recommande au Conseil l'approbation de la demande par la résolution 16-05-13;

Considérant que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les personnes intéressées ont été invitées par avis public à se faire entendre en séance de consultation;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

## **Municipalité de Morin-Heights**

Que ce conseil accorde la dérogation soit de réduire le frontage minimal requis de 25 mètres à 21,72 mètres pour le lot no. 1 du plan projet du lot 3 737 899 à subdiviser, le tout tel qu'indiqué au plan projet de lotissement de l'arpenteur-géomètre Roch Labelle, minutes 12 131.

### **129.06.13 DÉROGATION MINEURE - 654 ET 658, CHEMIN DU VILLAGE**

---

- Le président de l'assemblée ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 20h12;
- Monsieur le maire lit la proposition et explique la teneur de la dérogation demandée;
- Le président de l'assemblée invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 27 mai 2013 à intervenir dans ce dossier;

Considérant que le conseil a reçu une demande de dérogation mineure aux règlements de zonage 416 et 417 visant plusieurs dispositions, dont la superficie minimale, les marges de recul latérales et les marges arrières afin de morceler la propriété en deux lots distincts et ainsi légaliser l'implantation des bâtiments existants, sur le lot 3 736 995, cadastre du Québec;

Considérant que la demande vise la propriété située au 654 et 658, chemin du Village, sur le lot 3 736 995 dans la zone 47;

Considérant que cette demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme qui recommande au Conseil l'approbation de la demande par la résolution 17-05-13;

Considérant que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les personnes intéressées ont été invitées par avis public à se faire entendre en séance de consultation;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil accorde la dérogation soit de:

- Réduire la superficie minimale du lot desservi, numéro projeté 5 305 924 de 2000 m<sup>2</sup> à 1 146,9 m<sup>2</sup>;
- Réduire les marges latérales projetées de 7,5 mètres à 4,74 mètres pour le bâtiment du 654, chemin du Village du lot projeté 5 305 924 et de 7,5 mètres à 4,75 mètres pour le bâtiment du 658, chemin du Village, lot projeté 5 305 923;
- Réduire les marges arrières de 10 mètres à 8,40 mètres pour le bâtiment du 654, chemin du Village, lot projeté 5 305 924 et de 10 mètres à 5,36 mètres pour le bâtiment du 658, chemin du Village, lot projeté 5 305 923, le tout tel qu'indiqué au plan de localisation de l'arpenteur-géomètre Roch Labelle, minutes 12,136.

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **130.06.13 PIIA - 755, MILLARD**

---

Considérant que le Service de l'urbanisme a reçu une demande de permis visant la construction d'une nouvelle résidence pour la propriété située au 755, rue Millard, dans la zone 4 sur le lot 3 735 712;

Considérant que cet immeuble est soumis au plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Considérant que cette demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme qui recommande au Conseil l'approbation de cette demande par la résolution 18.05.13;

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil fait sienne les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et autorise l'inspecteur en bâtiment à émettre le permis pour le bâtiment situé au 755, rue Millard, sur le lot 3 735 712.

### **RAPPORT MENSUEL DE LA DIRECTRICE DU SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE**

---

La Secrétaire-trésorière adjointe dépose au Conseil qui en accuse réception, du rapport mensuel pour le mois de mai 2013 ainsi que la liste de dépenses.

### **131.06.13 EMBAUCHE - PRÉPOSÉES À LA GARDERIE DU CAMP DE JOUR**

---

Considérant que les enfants de la municipalité participent au Camp Tamaracouta à Milles Isles;

Considérant que la municipalité offre le transport aux enfants résidents de Morin-Heights ainsi qu'un service de garde, le matin et en fin d'après-midi;

Considérant que les sommes sont prévues au budget d'opération du service des loisirs;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod  
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce conseil autorise l'embauche de mesdames Steffi Legault au taux horaire de 15,45 \$ et Marie-Nashan Lafond au taux horaire de 15,00 \$ à titre de préposées au service de garde, du 1<sup>er</sup> juillet au 16 août 2013, à raison de 40 heures/semaine chacune.

### **132.06.13 EMBAUCHE POUR LE CORRIDOR AÉROBIQUE**

---

Considérant le projet d'ouvrir l'accueil du corridor aérobic aux cyclistes et randonneurs durant la saison estivale;

Considérant que le CLD des Pays-d'en-Haut a confirmé sa participation financière;

## **Municipalité de Morin-Heights**

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil autorise l'embauche de monsieur Tyler Messier au salaire horaire de 11 \$ à raison de 20 heures/semaine du 24 juin au 1<sup>er</sup> septembre 2013.

### **133.06.13 FÉLICITATIONS - JOURNÉE DE LA FAMILLE ET DE L'ENVIRONNEMENT**

---

Il est unanimement résolu que ce Conseil félicite et remercie tous ceux qui ont fait de la Journée de l'environnement et de la famille, tenue le samedi, 25 mai dernier, un grand succès.

### **134.06.13 AUTORISATION - TOUR DU COURAGE**

---

Considérant que la demande présentée par l'organisme Procure pour la tenue de leur événement, le Tour du courage, le 15 juin 2013;

Considérant qu'il est de la responsabilité des organisateurs d'obtenir les autorisations du Ministère des transports et de la Sûreté du Québec;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil autorise la tenue de l'événement sur la rue Bennett qui deviendra un sens unique entre 8h et 10h.

Que ce conseil autorise le Service des travaux public à balayer la rue Bennett jusqu'au débarcadère de Ski Morin-Heights.

Que ce Conseil avise les organisateurs qu'il est de leur ressort de réunir des bénévoles et le personnel nécessaire pour ces activités.

### **135.06.13 PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA CULTURE**

---

Attendu que la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la municipalité de Morin-Heights et de la qualité de vie de ses citoyens;

Attendu que la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

Attendu que la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

Attendu que la municipalité de Morin-Heights appuie les initiatives qui visent la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

Il est proposé par madame la conseillère Mona Wood  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que la municipalité de Morin-Heights, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame 'Journées de la culture', le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

## **Municipalité de Morin-Heights**

---

### AFFAIRES NOUVELLES

---

---

### PÉRODE DE QUESTIONS

---

Le Conseil répond aux questions du public.

---

### **136.06.13** FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

---

L'ordre du jour étant épuisée;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod que la séance soit levée à 20h37.

*J'ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues à ce procès-verbal*

---

Timothy Watchorn  
Maire

---

Ginette Charette  
Secrétaire-trésorière adjointe

Neuf personnes ont assisté à l'assemblée.